

PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (P.N.S.A.)

**1^{ère} phase quinquennale
2006 - 2010**

PLAN DE PRESENTATION

- I. **Justification**
- II. **Contexte d'élaboration**
- III. **Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)**

I – Contexte d'élaboration

- **En réponse aux déclarations du Sommet Mondial 1996 et du Sommet Mondial 5 ans après, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de la FAO a élaboré et mis en œuvre un Programme spécial pour la Sécurité Alimentaire de 1998 à 2005 en vue de démontrer la validité technique, économique et environnementale des améliorations choisies.**
- **Les résultats ont été probants, et le Gouvernement a initié la formulation avec l'appui de la FAO et de l'USAID , d'un Programme d'extension et d'expansion, intitulé : Programme National de Sécurité Alimentaire – PNSA- conformément au programme d'activités des ministères et du commissariat à la sécurité alimentaire 2004-2007.**
- **Le PNSA s'inscrit dans le CSLP (2002-2006) à travers la SNSA (2003) et le PNR (2004)**

II - Justification

- **la fragilité de la situation de sécurité alimentaire, fortement tributaire des aléas climatiques**
- **La persistance au plan national de zones et couches vulnérables avec des régions chroniquement déficitaires (Kidal, Gao, Tombouctou et Kayes),**
- **les niveaux élevés de malnutrition protéinoénergétique, de carence en vitamine A, fer et iode particulièrement chez les femmes et les enfants,**

Au regard de ce qui précède, le gouvernement a décidé dans le cadre de la relecture en cours du CSLP, d'accorder la haute priorité à la sécurité alimentaire au même titre que l'éducation et la santé

III – Le Programme National de Sécurité Alimentaire

3-1- Objectif global

L'objectif global du programme est de vaincre la faim et d'assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale

3- 2 – Objectifs spécifiques du programme

- **Accroître la production végétale et animale**
- **Améliorer les systèmes de stockages de céréales au niveau villageois,**
- **Accroître la disponibilité des denrées alimentaires d'origine animale et végétale;**
- **Intensifier et diversifier les activités des producteurs ruraux surtout celles des femmes;**
- **Améliorer la commercialisation et la transformation des productions agricoles;**

3- 2 – Objectifs spécifiques du programme (suite et fin)

- Favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles par l'adoption de nouvelles techniques;
- Renforcer les capacités des producteurs et de leurs structures d'appui ;
- Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations;
- Créer des emplois pour les jeunes ruraux et ceux des villes en les insérant dans les circuits de transformation/commercialisation des produits agricoles.

3- 3 – Approche conceptuelle du programme

- **Recherche de cohérence:**
 - d'une part avec les cadres stratégiques de politiques nationales,
 - et d'autre part avec les engagements du Mali dans les politiques et stratégies de sécurité Alimentaire aux plans sous régional, régional et international :
- **Mise en œuvre d'un processus participatif de formulation articulé sur:**
 - la mobilisation des cadres des départements ministériels concernés et des personnes ressources ;
 - La consultation des départements, des représentants de la société civile et des PTF à travers des réunions techniques;
 - la tenue d'un atelier national de validation.
- **Identification d'axes stratégiques d'intervention :**
 - **La maîtrise de l'eau** comme réponse la plus pertinente aux effets des aléas climatiques pour la mise en valeur des terres;

Approche conceptuelle du programme (suite)

- **L'intensification et la diversification** comme facteurs d'augmentation rapide de la production et de la productivité agricole;
- **Le renforcement des capacités des acteurs** pour leur professionnalisation et leur responsabilisation dans le processus de mise en œuvre du programme;
- **L'amélioration de la commercialisation/transformation** comme facteurs d'accroissement des revenus ,de réduction des coûts des produits et d'amélioration des régimes alimentaires
- **Le développement de l'emploi rural** comme important facteur de réduction des flux de migrations vers les villes
- **La protection de l'environnement** comme facteur de durabilité des systèmes de production

3- 4 – Contenu du programme

Le PNSA s'articule autour de huit sous programmes dont les principales actions viennent en complément à celles en cours et/ou planifiées sur l'horizon -2010 par les ministères techniques et leurs partenaires.

- Le sous-programme I: Amélioration des ressources naturelles de base
 - Aménagement de proximité,
 - Hydraulique pastorale,
 - Fertilité des sols.
- Le sous programme II: Intensification des cultures vivrières notamment: riz, maïs, racines et tubercules, et le maraîchage.

- **Le sous programme III: Diversification des systèmes de production**
 - Élevage des animaux à cycle court et augmentation de la production laitière,
 - Pêche et pisciculture,
 - Apiculture,
 - Agro foresterie, foresterie communautaire et arboriculture fruitière.

- **Le sous programme IV: Commercialisation et transformation des productions:**
 - Stockage et conservation des céréales,
 - Transformation du lait,des céréales,des produits maraîchers et de cueillette.
 - Commercialisation.
 - Valorisation de la filière poisson

- **Le sous programme V: Santé et nutrition**

- Amélioration des connaissances des leaders et des populations sur les problèmes alimentaires et nutritionnels,
- Réduction de la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique et des carences en micronutriments chez l'enfant, l'écolier et la femme,
- Appui aux personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA par une alimentation de complément,
- Jardinage scolaire et consommation des légumes produits dans les 160 communes.

- **Le sous programme VI: Dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises alimentaires,**
 - Mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du PRMC.
- **Le sous programme VII: Mesures d'accompagnement du PNSA**
 - Approvisionnement en intrants,
 - Appui à la micro-finance,
 - Appui à la recherche vulgarisation (champ-école),
 - Renforcement des capacités des différents acteurs.

- **Le sous programme VIII: Appui à la mise en œuvre du PNSA et Arrangements institutionnels**
 - Exécution du programme par les ministères, services techniques, ONG , Collectivités et Producteurs,
 - Pilotage par un comité national,
 - Concertation et suivi par le comité régional de sécurité alimentaire dans les régions,
 - Coordination/gestion par une cellule de coordination du programme.

3-5 Approche d'intervention et Principes de base

- - la commune comme unité de référence pour la planification ;
- - la stratégie « d'avancée spatiale » axée en priorité sur la couverture des 160 communes structurellement déficitaires (soit environ 2400 villages);
- - la recherche systématique de partenariat avec les opérateurs locaux du développement;
- - la recherche systématique de complémentarité et de synergie avec les projets existants;
- - la valorisation de la coopération Sud-Sud

3-6 – Coût du programme/Plan de Financement

Le coût du Programme est de Cent quatorze milliards de francs CFA dont le plan de financement prévoit :

Bénéficiaires:Producteurs.....	5%
Collectivités.....	10%
Etat	30 %
Partenaires au développement.....	55% .

3-7 – Suivi - Évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation du PNSA est piloté par la structure en charge de la sécurité alimentaire et implique l'ensemble des acteurs.

3-8 – Mesures de soutien au programme

Elles portent principalement sur:

- **la poursuite par l'État d'une politique d'investissement structurant (infrastructures de base),**
- **la mise d'une politique dynamique de crédit agricole,**
- **la mise d'une politique de promotion des unités industrielles.**

3-9 – Durabilité du programme

La durabilité du programme est conditionnée par:

- **le degré d'appropriation par les bénéficiaires;**
- **l'adéquation des actions à leurs demandes;**
- **leur participation/responsabilisation dans la mise en œuvre.**

MERCI